

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance ordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphane tenue au Centre des loisirs, le lundi 6 août 2007, à 20:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents:

Messieurs les conseillers:	Hervé Dubé Alain Caron Jean-Claude Jalbert Julien Corbin Sébastien Dubé
Madame la conseillère Et le maire	Manon Dupont Jean-Pierre Gratton

tous formant quorum.

La directrice générale par intérim assume la prise de notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire Jean-Pierre Gratton qui s'assure qu'il y a quorum.

**07.08.241**

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Julien Corbin et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté par tous les membres du conseil après que la conseillère, Manon Dupont, ait demandé d'ajouter au point « Affaires nouvelles », le point : « Pancarte freins à moteur ``jacob`` »

**07.08.242**

**LECTURE ET RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU 9 JUILLET 2007**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2007, il est proposé par Alain Caron et adopté à l'unanimité de procéder à l'acceptation de ce dernier après que des corrections aient été demandées par la conseillère Manon Dupont.

**07.08.243**

**PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par Hervé Dubé et adopté à l'unanimité de procéder au paiement des comptes suivants :

Agriscar	320,01
Air Liquide Canada ltée	198,83
Automoteur RDL inc.	104,49
Les Bétons RDL inc.	2 289,63
Bureau en Gros	23,42
Camille Mailloux RDL inc.	199,41
Canadian Tire	45,56
Les Carrières Dubé et fils inc.	321,32
Centre de Rénovation Témis enr.	122,11
Le Centre Routier inc.	39,04
Construction B.M.L.	763,47
Débrousailleuse R.B. enr.	2 306,34
Distribution Francis inc.	10,26
Docteur Yvan Gauthier, psychiatre	1 100,00
Electronique Mercier ltée	47,29
Entrepôt de Produits de Bureau	152,70
Entreprises Rémi Charest inc.	66,36
Equipements Sigma inc.	3 988,25
Fédération Québécoise des Municipalités	48,83

Fortin Sécurité Médic inc.	49,55
Garage Windsor ltee	98,82
Gilles-Marie Michau Soudure	53,05
Grossiste MR Boucher inc.	18,26
Le Groupe Sports-Inter plus	920,59
Imprimerie Publicom	128,19
Jean C. Dupont ltee	43,95
Laboratoires Environex	617,61
Léo Lavoie & Fils (1976) ltée	541,26
Mallette SENCRL	398,83
Mini Mécanique Stéphane Côté	1 713,70
Moteur Electriques B.V. inc.	1 619,46
Ouellet, Daniel	26,98
Pelletier Véronique	48,94
Petrolière Impériale	3 177,35
Produits Sanitaires Unique inc.	136,40
Purolator courrier ltd	113,89
Récréoto vitre d'auto	341,85
Rioux, Bossé, Massé, Moreau, avocats	2 890,06
Rivière-du-Loup Clavigraphe ltee	506,09
Sanibelle inc.	2 563,88
Sani Express	150,36
Servlinks Communication	79,75
S.G.L. Distributions	1 793,57
Signalisation Lévis inc.	273,25
Société V.I.A. inc.	243,81
Spécialités Electriques RDL	4,81
Surplus Général Tardif inc.	48,72
Transport Morneau	256,39
Ville de Riv.-du-Loup	5 249,26
Würth Canada ltée	<u>291,59</u>

**COMPTES À PAYER**

**36 547,54\$**

**APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2007**  
**PAYABLE EN AOÛT 2007**

**AUTRES COMPTES COURANTS**

**Salaires**

Élus	1 234,89
Administration	3 063,57
Adm. – Direction générale	4 722,74
Incendie	898,26
Voirie d'été – Village	3 699,69
Voirie d'été – Paroisse	4 617,43
Approvisionnement eau potable	538,44
Distribution de l'eau	340,19
Traitement des eaux usées	889,44
Centre des loisirs	981,07
Parc et terrain de jeux	135,70
Patinoire	<u>855,70</u>
	21 977,12\$

**Avantages sociaux**

3 473,84\$

**Bell Canada**

Bureau municipal	308,52
Voirie municipale	89,68
Garage municipal	79,69
Aqueduc garage	51,32
Aqueduc puit	<u>51,32</u>

580,53\$

**Hydro-Québec**

Éclairage public	491,36	
Éclairage de la Croix	<u>94,76</u>	586,12\$

**Divers**

Ministre du Revenu du Québec	6 490,08	
Receveur Général du Canada	3 161,58	
Desjardins Sécurité Financière (Ass. Collectives)	2 006,70	
C.A.R.R.A. (Fond de pension - maire)	66,71	
Ville de Cabano (Poudre à ligner – terrain soccer)	13,97	
Kathy Landry (Remboursement inscriptions terrain de jeux)	70,00	
Les Élités du Parc-Concours de labour (Commandite 2007)	75,00	
M. Daniel Ouellet (Frais de déplacement – Réseau)	38,76	
Edith Dionne petite caisse (Remboursement petite caisse)	<u>648,18</u>	12 570,98\$

**TOTAL DES COMPTES COURANTS 39 188,59\$**

**GRAND TOTAL DES COMPTES 75 736,13\$**

**GRAND TOTAL DES APPROBATIONS 75 736,13\$**

**07.08.244**

**Liste de la correspondance****MAMR**

- Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012
- Bulletin Muni-Express
- Correspondance sur campagne de sensibilisation et d'information sur la sécurité des piscines résidentielles
- Correspondance sur le Plan d'intervention gouvernemental de protection de la santé publique contre le virus du Nil occidental

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES  
DU BAS SAINT-LAURENT**

Rapport annuel 2006-2007

**SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE**

- Dépliant sur les heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds
- Correspondance sur le nouveau Règlement québécois sur les heures de conduite et de repos

**SADC de Rivière-du-Loup**

Rapport annuel 2006-2007

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- Invitation à participer à la Semaine de la prévention des incendies 2007 – 7 au 13 octobre prochains
- Bulletin Hors Feu Express

**MMQ**

Bulletin Flash MMQ

**MRC RIVIÈRE-DU-LOUP**

Rapatriement de la réglementation des cours d'eau

**07.08.245**

**PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 JUILLET 2007**

La directrice générale par intérim, Francine Labelle, procède au dépôt et à la présentation des états financiers de la Municipalité de Saint-Épiphanie au 31 juillet

2007 conformément à l'article 176, alinéa 4 du Code municipal de la Province de Québec.

**07.08.246**

**DÉPÔT RÈGLEMENT CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NO. 153-07  
PORTANT SUR LES ACTIVITÉS AGRICOLES EN ZONE AGRICOLE**

La directrice générale par intérim, Francine Labelle, procède au dépôt du règlement de contrôle intérimaire no. 153-07 relatif à certaines activités agricoles en zone agricole remplaçant le RCI no. 143-06 qui n'avait pas reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales et des Régions.

**07.08.247**

**DÉPÔT RÈGLEMENT CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NO. 155-07  
RÉGISSANT L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES SUR L'ENSEMBLE  
DU TERRITOIRE DE LA MRC**

La directrice générale par intérim, Francine Labelle, procède au dépôt du règlement de contrôle intérimaire no. 155-07 adopté en séance spéciale du conseil de la MRC de Rivière-du-Loup. Ce règlement vise à ajuster le cadre normatif prévu par le règlement de contrôle intérimaire no. 147-06, déjà modifié par le règlement no. 152-07 et régissant l'implantation d'éoliennes sur l'ensemble du territoire de la MRC.

**07.08.248**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – CONSTRUCTION  
GARAGE EN ZONE AGRICOLE**

**ATTENDU QUE** le 18 juin 2007, Madame Valérie Chassé a complété une demande de dérogation mineure afin de rendre conforme la hauteur d'un bâtiment complémentaire qu'elle désire construire sur un terrain situé au 380, chemin du 4<sup>e</sup> rang Est ;

**ATTENDU QUE** la hauteur du bâtiment complémentaire qu'elle désire construire excèdera d'environ 3,6 pieds la hauteur maximale permise stipulée à l'article 7.2.2 du règlement de zonage numéro 157;

**ATTENDU QUE** le 26 juin 2007, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au Conseil l'acceptation de cette demande de dérogation mineure;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a justifié sa recommandation positive en tenant compte des éléments suivants :

- Ce bâtiment sera construit en dehors du périmètre d'urbanisation;
- La grandeur de ce bâtiment s'intègre bien en zone agricole ;
- Ce bâtiment ne servira pas à des fins commerciales;
- Il n'y aura pas d'impact négatif sur le voisinage;
- La hauteur du garage n'excèdera pas 20 pieds et ne dépassera pas celle de la résidence
- Une demande similaire a déjà été présentée et le comité a recommandé au conseil l'acceptation de la demande ;

**ATTENDU QUE** cette demande peut faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;

**ATTENDU QU'**aucune objection n'a été soulevée contre cette demande;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Manon Dupont et résolu à l'unanimité que :

La municipalité de Saint-Épiphane accorde cette demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment complémentaire qui excède d'environ 3,6 pieds la hauteur maximale permise stipulée à l'article 7.2.2 du

règlement de zonage numéro 157.

**07.08.249**

**RÉCLAMATION D'UNE CITOYENNE – SINISTRE DÉGAT D'EAU**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a d'abord reçu une lettre en provenance d'une citoyenne de Saint-Épiphane, le 24 juillet 2007, attestant qu'elle a subi des dommages à son sous-sol en raison de notre système pluvial qui n'aurait pas fourni

**ATTENDU QUE** la Municipalité a également reçu, un avis de leur cabinet d'expertise en règlement de sinistres, le 26 juillet, nous informant que des investigations étaient en cours en vue de déterminer l'imputabilité de la responsabilité

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Jean-Claude Jalbert et résolu à l'unanimité de mandater la directrice générale par intérim, Francine Labelle, à soumettre cette réclamation à nos assureurs, dans un premier temps, pour ouverture de dossier, et d'en faire le suivi.

**07.08.250**

**EMBAUCHE ANIMATRICE TERRAIN DE JEUX – REMPLACEMENT D'UN DÉPART**

**ATTENDU QUE** l'animateur de terrain de jeux qui avait été embauché dans le cadre de la subvention de l'emploi d'été du Centre de services Canada, Sébastien Saint-Onge, a quitté son emploi avant la fin de la saison du terrain de jeux

**ATTENDU QUE** la technicienne en loisirs a dû agir vite en vue d'assurer la sécurité des enfants et qu'elle a fait appel aux parents en vue de recruter un ou une autre animatrice

**ATTENDU QUE** le nom de Véronique Santerre a été soumis et que cette dernière a accepté de prendre la relève pour les trois dernières semaines

**ATTENDU QUE** la Municipalité devait recruter une étudiante retournant aux études pour maintenir la subvention

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité d'entériner l'embauche de Véronique Santerre à titre d'animatrice de terrain de jeux pour le restant de la saison soit jusqu'au vendredi 10 août 2007.

**07.08.251**

**DÉPÔT DES DEUX PREMIÈRES TRANCHES SUBVENTION – MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE (TAXE ACCISE FÉDÉRALE)**

La directrice générale par intérim, Francine Labelle, informe les membres du conseil que la Municipalité a reçu les deux premières tranches de la subvention relative à la programmation des travaux admissibles à la mise aux normes de l'eau potable dans le cadre du Programme sur la taxe fédérale d'accise, soit des montants de 76 441\$ et de 25 480\$. Pour l'année 2007, la Municipalité devrait recevoir un dernier paiement, le 15 décembre de l'ordre de 25 480\$.

**07.08.252**

**VANDALISME – INSTALLATIONS MUNICIPALES TERRAIN DE JEUX ET PARC**

La directrice générale par intérim, Francine Labelle, informe les membres du conseil qu'en raison d'une série d'actes de vandalisme perpétrés sur les équipements municipaux situés sur le parc et le terrain de jeux, un rapport de police a été rempli auprès de la Sûreté du Québec qui est à compléter une enquête en vue de déterminer les coupables.

Considérant cette série d'actes de vandalisme et compte tenu de la recommandation de la Sûreté du Québec, il est proposé par Jean-Claude Jalbert et

résolu à l'unanimité de :

- D'autoriser le Service de voirie à faire l'acquisition de deux lampadaires au mercure ou sodium avec œil magique, l'un pour la patinoire et l'autre pour le terrain de balle-molle en vue de dissuader les malfaiteurs
- Procéder aux réparations des installations brisées le plus rapidement possible afin de décourager les jeunes tentés de récidiver
- De sensibiliser les parents et la population via le journal l'Épiphanois aux conséquences du vandalisme et d'inciter les résidents à faire preuve d'une plus grande vigilance au chapitre de la surveillance.

**07.08.253**

**BONIFICATION HORAIRE – INSPECTEUR MUNICIPAL**

Il est proposé par Alain Caron et résolu à l'unanimité de mandater la directrice générale par intérim, Francine Labelle, à faire la demande à la MRC en vue de bonifier l'horaire de l'inspecteur municipal, pour les huit prochaines semaines afin de porter sa présence au bureau municipal de Saint-Épiphanie à une journée par semaine pour les semaines du 13, 20 et 27 août, 3, 10, 17 et 24 septembre ainsi que celles du 1<sup>er</sup> octobre, en vue de répondre aux nombreuses demandes qui ont récemment été déposées.

**07.08.254**

**DEMANDE DE COMMANDITE – CERCLE DES FERMIERES**

Il est proposé par Manon Dupont et résolu à l'unanimité d'accorder au Cercle des fermières la commandite demandée soit d'assumer les frais de photocopie de leur programme d'activités pour l'année 2007-2008.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**07.08.255**

**PANCARTES « FREINS JACOB »**

**ATTENDU QUE** la conseillère, Manon Dupont, a transmis aux membres du conseil, lors de cette même séance, une plainte en provenance de deux citoyennes à l'effet que les camions lourds étaient beaucoup trop bruyants à l'approche de l'intersection de la route 291A

**ATTENDU QU'**une des solutions seraient que le trafic lourd ait recours « avec modération » aux freins jacob

**ATTENDU QUE** ce problème serait également vécu sur le 2<sup>e</sup> rang ouest et sur la route 291

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Claude Jalbert et résolu à l'unanimité de mandater la directrice générale par intérim, Francine Labelle, à s'informer auprès du ministère des Transports pour la pose d'une pancarte « de freins jacob avec modération » sur la route 291 et à voir à l'installation d'une pancarte similaire sur le 2<sup>e</sup> rang ouest, en provenance de Saint-Modeste, juste avant le pont.

**07.08.256**

**PÉRIODE DE QUESTIONS À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE**

Conformément à l'article 150 du Code municipal, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes afin qu'elles puissent poser des questions aux membres du Conseil.

**07.08.257**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour ayant été complété, il est proposé par Alain Caron et résolu à

l'unanimité de procéder à la levée de l'assemblée à 21 heures.

---

Jean-Pierre Gratton, maire

---

Francine Labelle, directrice générale  
et secrétaire-trésorière par intérim